

Membres

Rôle et fonction des délégué·e·s

1. INTITULÉ

Délégué·e à la plateforme Agora Vaud

2. RÔLE PRINCIPAL

Le ou la délégué·e à la plateforme est désigné·e par la structure Membre pour faire le lien entre la structure et la plateforme. Il ou elle a pour responsabilité de transmettre à l'interne de sa structure les informations du réseau seniors. A l'inverse, il ou elle a pour rôle de faire remonter à Agora Vaud les informations, questions, besoins de sa structure en lien avec le public senior.

Plusieurs personnes peuvent être déléguées pour un même Membre de la plateforme. Cette dernière sera informée au préalable de tout changement ou addition de nouvelles personnes. Elles pourront alterner leur présence aux séances de l'Agora Vaud en fonction de leurs disponibilités et intérêts.

3. PROFIL

Il s'agit généralement de la ou des personnes qui traitent directement de projets en lien avec les seniors ou qui traitent de projets / actions qui peuvent avoir un impact sur les seniors.

4. ACTIVITÉS AU SEIN DE LA PLATEFORME

4.1. Présence aux événements

La présence aux événements organisés par Agora Vaud permet de tisser des liens en direct, de connaître et se faire connaître, de diffuser des informations, de participer activement aux réflexions qui occupent les Membres à un moment donné et de faire le lien entre les acteurs du terrain et la plateforme

La présence des délégué·e·s aux événements est par conséquent fortement recommandée et souhaitée.

Le nombre d'événements peut varier d'une année à l'autre. Ces rencontres ont lieu sur des demi-journées ou des journées. Le calendrier est communiqué en fin d'année pour l'année suivante.

4.2. Présence aux assemblées générales

Les délégué·e·s Membres sont convoqué·e·s aux assemblées générales.

Chaque entité Membre a droit à un seul vote à l'assemblée générale (élection du comité, approbation du rapport d'activité, du rapport financier, du budget, des cotisations, etc.).

Il y a une seule assemblée générale ordinaire par année. Elle se tient normalement durant le mois de juin.

Agora Vaud peut ponctuellement organiser une assemblée générale extraordinaire en fonction des affaires urgentes à traiter avec ses Membres.

4.3. Diffusion et transmission d'informations d'intérêt pour le réseau seniors

Les délégué·e·s ont la responsabilité de transmettre et de s'informer au sein du réseau sur les projets, actions, activités, enjeux, besoins et demandes en lien avec les seniors.

L'échange d'informations permet une meilleure coordination des acteurs du réseau (institutionnels, associatifs, communaux, société civile, etc.).

Par le biais des événements et du bulletin d'information de la plateforme « Agora News », les Membres transmettent et s'informent sur les principaux enjeux « seniors » de notre canton.